

# **Aménagements Fonciers**

## ***Agriculture et protection de la nature (1984)***

*Le débat que nous allons aborder aujourd'hui revêt une importance capitale. Nous l'avons choisi pour plusieurs raisons, la plus importante étant celle que la nature qui nous entoure, celle que nous connaissons le plus souvent, n'est pas un « espace naturel » comme on dit, mais bien des terres agricoles exploitées.*

*Première constatation : en 1984, la nature est avant tout un espace agricole. [...]*

### **Quelques faits fondamentaux :**

Permettez-nous d'abord de rappeler quelques faits fondamentaux : tout d'abord, **l'importance et la diversité de l'espace rural bourbonnais.**

En Bourbonnais, nous vivons dans un des départements les plus agricoles de France. Quelle proportion ? Sans doute de 80 à 90 % de l'ensemble, mais cet ensemble comprend des régions très diverses.

Une petite parenthèse pour évoquer les espaces encore naturels de notre département. Tourbières des sommets des Bois Noirs, massifs forestiers pas trop exploités, zones humides de Sologne Bourbonnaise, rives dites inondables de la rivière Allier, Gorges de la Sioule sauvages et menacées. C'est bien le premier Congrès où nous ne nous penchons pas avec sollicitude et amour sur notre devenir. Mais nous verrons plus loin que nos soucis de notre protection reviendront dans le débat.

Donc des régions très diverses en Allier.

Terres céréalières de la Limagne et des petits bassins. Bocages encore pas trop démolis sur les plateaux à prédominance d'élevage. Forêts devenant progressivement des champs de Douglas, avec des exploitations très diverses également, de 10 ha encore dans les zones de cultures, jusqu'à 50 et même 100 hectares.

Deuxième point important : le constat d'un phénomène de plus en plus inquiétant : **la régression rapide de l'espace rural.**

Par cercles concentriques, l'urbanisation s'étend autour des villes. Les zones industrielles, même sans industries, dévorent les terres cultivables. Cela tout le monde le sait. Ce que l'on sait moins, c'est que le même phénomène se produit dans toutes les communes, que dis-je ?, autour des moindres petits hameaux ou groupes de maisons. Nous assistons à chaque réunion de la commission d'urbanisme à la progression de ce mitage rampant, et nous craignons que la loi de décentralisation aggrave le phénomène. Cette loi, qui comme vous le savez, donne aux maires le pouvoir de refuser ou d'accepter les demandes de permis de construire, semble bonne en soi, car il est bon que les responsables de leur cadre de vie soient ceux qui vivent sur place, mais nos élus sauront-ils résister à la pression des électeurs qui savent qu'un terrain cultivable voit sa valeur décupler dès qu'il devient terrain à bâtir?

Aussi grave, le surdimensionnement des carrefours et routes diverses, chacun sait que la seule traversée de l'autoroute A 71, dans le seul département de l'Allier, stérilisera définitivement 750 hectares (...). Quelles que soient les astuces comptables, avec ou sans S.A.F.E.R., ce sont 30 exploitations de 25 ha qui vont disparaître, à l'heure où le chômage devient le mal numéro 1. Une réalité donc qui explique le sens de nos luttes.

Troisième point : cet espace rural divers et en régression rapide ne peut être protégé qu'avec les gestionnaires, nous voulons parler des agriculteurs.

C'est parce que nous sommes convaincus de cette nécessité que nous avons à maintes reprises dialogué avec les organisations professionnelles agricoles :

Dans les premières années de l'A.P.E.N.A., nous avons rencontré les délégués de la Chambre d'Agriculture et de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Nous avons fait notre possible pour préserver une certaine collaboration, et nous pensons qu'il serait souhaitable que la plupart de nos

articles publiés dans la presse passent aussi dans « Le Bourbonnais Rural ».

A partir de 1980, nous avons eu le plaisir de travailler avec le Groupement Syndical Agricole et son Président, lors de nos premières études du projet A 71. Si j'ajoute que les jeunes responsables du Syndicat des Paysans Travailleurs sont nos fidèles abonnés à notre revue «Naturallier», je pense vous avoir convaincu que nous gardons le contact avec la profession.

Nous voyons également les dirigeants de l'office National des Forêts, et chacun se souvient de la précieuse collaboration apportée par cet organisme à la réussite de notre Congrès d'Ebreuil, en 1983.

Notre présence dans les commissions de remembrement nous amène à rencontrer non seulement les agriculteurs siégeant dans ces commissions, mais aussi les ingénieurs et techniciens de la Direction Départementale de l'Agriculture, sans oublier les géomètres.

### **Espace rural et aménagements fonciers :**

Nous abordons maintenant **l'espace rural et les aménagements fonciers**.

L'aménagement foncier est lié à la formidable transformation des techniques agricoles. Dans les cinquante dernières années, il y a eu plus de changements que dans cinq siècles précédents. Soyons nets : certaines transformations étaient nécessaires : elles ont contribué à l'amélioration de la condition des hommes de la terre. Nous ne sommes pas des hommes du passé, mais nous gardons les yeux ouverts, et tout changement n'est pas un progrès. C'est pourquoi avant tout aménagement, nous demandons d'étudier les conséquences qu'auront sur la vie des hommes telle ou telle transformation.

Cela s'appelle les « études d'impact » et, pour l'instant, force nous est de constater que ces études d'impact, prévues enfin dans la loi sur la Protection de la Nature, ne sont pas faites, ou sont bâclées, ou sont encore faites d'une façon formelle, avant d'être rangées dans un tiroir-oubliette. Mais toutes les fois que l'impact sur l'homme est positif, nous sommes d'accord ; il y a en agriculture des échanges amiables et des remembrements nécessaires ; il y a des chemins à élargir comme il y a des talus à reboiser. Mais revenons à notre agriculture en pleine mutation.

Combien, en 1984, une moissonneuse-batteuse remplace-t-elle de moissonneurs ? Plusieurs centaines. En Limagne, vers 1940, avec 10 hectares en polyculture, en travaillant durement, une famille vivait chichement. J'ai vécu cette vie, et je ne regrette pas ce passé. Mais actuellement, un peu moins durement peut-être, il faut 30 ha pour s'en sortir tout juste. En Beauce, avec trois ou quatre tracteurs, un seul homme fait tourner 100 hectares, et ces exemples deviennent des modèles. Même dans les bocages, on cultive de plus en plus et on donne ces aliments avec un supplément importé du tiers-monde à des bêtes élevées en batterie.

Conséquences multiples: le fumier est remplacé par l'engrais de synthèse, mais la terre saturée de nitrate donne ses trop-pleins aux nappes phréatiques.

Plus d'assolement régénérateur, mais des sols de plus en plus meubles, livrés à l'érosion, avec d'autant plus de force qu'on arrache de plus en plus la dernière végétation *d'arbres et d'arbustes, et surtout qu'on ne plante plus*.

Conséquences sur l'emploi ? Dans des communes, disons de 1 500 hectares, où vivaient 150 foyers de 10 ha, il ne subsiste que 50 foyers de 30 ha, et nous nous acheminons vers les 10 fermes de 100 à 150 ha. Les villages de Beauce se vident, ils se vident aussi chez nous. Nous lisons souvent dans la presse qu'il faut éviter la désertion dans campagnes, en faisant des exploitations dites « rentables ». C'est tout le contraire qui se produit. Même subventionné, le petit exploitant ne peut suivre le rythme. Il ne peut amortir un matériel dont les prix sont largement gonflés par rapport au prix de ces denrées. Conséquences : ses enfants risquent de grossir le flot des sans-emploi.

D'autres conséquences encore, dommageables à l'environnement : dans les exploitations survivantes, le paysan amoureux de son travail devient un malheureux comptable. Alors quand vous lui parlez des haies !

! Pour amortir, il faut cultiver de plus en plus de terres avec de moins en moins de main-d'oeuvre. Alors, on défriche les dernières landes, on arrache les derniers bosquets, on draine les derniers marais.

On draine beaucoup. Bien sûr, il faut drainer certaines parcelles trop humides, mais la logique du système, c'est-à-dire la recherche de terres cultivables avec un matériel de plus en plus lourd, aboutit à un drainage systématique de vastes étendues de plus en plus importantes, avec la transformation des ruisseaux en grands collecteurs.

Tout le monde peut voir vers quels déséquilibres hydrauliques nous allons : inondations plus graves alternant avec des périodes sèches difficiles, justifiant la construction de barrages de plus en plus importants.

Bien sûr, nous essayons de dénoncer la spirale de cette soi-disant croissance. Mais il faut bien comprendre que causes et conséquences sont tellement intimement liées qu'il est bien difficile de lutter. Les plans de drainage de plus en plus subventionnés, les schémas d'aménagement de la Loire et de l'Allier, sonnent comme autant de bulletins de victoire.

Et pourtant aussi faibles Cassandres que nous sommes, nous ne nous décourageons pas; Sans cesse, nous écrivons aux décideurs, aux élus ; sans cesse, nous alertons les services hydrauliques de la Direction Départementale de l'Agriculture, et nous devons dire que nous obtenons des demi-succès.

Les recalibrages de ruisseaux d'antan cèdent la place à des nettoyages moins radicaux, et nous bénéficions de *l'aide des pêcheurs que nous remercions*.

Nous commençons à nous constituer partie civile contre les déboisements abusifs.

Malgré ce réseau de correspondants encore trop faible, nous agissons, mais très souvent, au coup par coup, souvent trop tard.

Pour les remembrements, nous ne pouvons guère peser sur la décision de remembrer, décision souvent prise à la légère, avant même que la Personne Qualifiée à la Protection de la Nature soit nommée. Celle-ci essaie d'éviter la mise à l'intérieur du périmètre de remembrement des zones dites sensibles. Très souvent en vain. Car, comme disent les gens : «Tant qu'on y est, il faut profiter des crédits ». À l'heure de la rigueur, bien des économies pourraient être faites.

Il semble qu'après des tâtonnements, nous soyons mieux entendus des techniciens, mais les accords verbaux se heurtent trop souvent aux vieilles habitudes.

Nous plaçons pour le maintien d'un maillage élargi. Nous allons essayer de prévoir que les terres qui appartiendront aux associations foncières ne soient plus des laissées pour compte, mais des bandes de terrain sur lesquelles nous demanderons la plantation de haies coupe-vent ou anti-érosion. Ces haies seraient entretenues par la collectivité, comme le sont les fossés et les chemins ruraux. Mais comme, jusqu'à maintenant, les grands arrachages se font pendant les travaux connexes, et que ceux-ci sont du ressort de la seule association foncière d'où nous sommes absents, on mesure le chemin à parcourir...

Mêmes inquiétudes au sujet des opérations dites de boisement ou de zonage forestier. Expliquons-nous.

En Montagne Bourbonnaise, des non-exploitants, plutôt que de faire cultiver, reboisent. Les cultures voisines souffrent d'un excès d'ombre. Trop d'arbres, donc nouveau déséquilibre. Pour pallier ce phénomène, la D.D.A. réglemente les boisements et même interdit ceux-ci dans certains coins. Ce travail, qui peut être valable en demi-montagne, n'a aucune raison d'être en plaine ou sur les plateaux. Au lieu de décourager les boisements en les réglementant, car pratiquement c'est ce qui se passe, il faudrait, au contraire, encourager les boisements. Or certaines communes de plaines, mal informées, demandant la réglementation des boisements. Encore une opération bonne quelque fois, qui devient dangereuse dès qu'il y a systématisation. [...]

**Pierre Michel**